

Entreprise - Retraite

# Allianz Lineo 2 Entreprise

Contrat multisupport "Indemnités de Fin de Carrière".

[www.allianz.fr](http://www.allianz.fr)

Les indemnités de fin de carrière constituent une dette sociale de l'employeur vis-à-vis de ses salariés, dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière. L'entreprise externalise ses engagements d'IFC auprès d'Allianz et bénéficie ainsi de multiples avantages.

## Le fonctionnement

Allianz Lineo 2 Entreprise est un **contrat de préfinancement des Indemnités de Fin de Carrière (IFC)** dues aux salariés en application du Code du Travail, d'une convention collective ou d'un accord d'entreprise.

A partir des données de l'entreprise (structure démographique, masse salariale), **Allianz Vie évalue la valeur de l'engagement « Indemnités de Fin de Carrière »** de l'entreprise et propose les solutions adéquates dans le cadre d'un plan de financement (cotisation unique, périodique, etc.).

Le contrat permet à l'entreprise de lisser cette charge dans le temps et de profiter des avantages fiscaux spécifiques aux contrats IFC.

## Les avantages pour l'entreprise

Grâce à Allianz Lineo 2 Entreprise, l'entreprise :

- **Optimise sa fiscalité<sup>(1)</sup>** : les cotisations versées constituent des charges déductibles du bénéfice imposable de la société. Par ailleurs, les produits financiers générés par la capitalisation du fonds collectif ne sont pas imposables, ce qui permet également d'alléger la charge des IFC.
- **Connaît de façon précise son engagement** en matière d'IFC : l'évaluation actuarielle, qui sert à déterminer ou recalculer la prime, constitue un élément de la comptabilité pour l'évaluation des passifs sociaux.
- **Limite ses problèmes de trésorerie** : le plan de financement proposé par l'assureur permet d'étaler l'effort financier dans la durée, notamment quand une vague massive de départs en retraite est prévue dans l'entreprise à une échéance donnée.

## Une approche financière innovante

Pour la gestion de ce fonds collectif, l'entreprise dispose d'un large choix de supports exprimés en euros ou en unités de compte<sup>(2)</sup> et choisit entre deux modes de gestion financière.

La gestion en unités de compte profite de l'expertise d'Allianz Global Investors France. Allianz Global Investors France est membre du Groupe Allianz Global Investors, qui figure parmi les premiers gérants d'actifs au monde à fin 2011.



<sup>(1)</sup> Selon les conditions et limites prévues par la législation en vigueur au 01/09/2011, susceptible d'évoluer.

### La Gestion « Privilège » :

Si l'entreprise opte pour cette gestion, elle n'a pas à se préoccuper de son allocation d'actifs.

Ses cotisations sont automatiquement réparties par tiers entre trois supports dont l'assemblage vise une diversification équilibrée.

### La Gestion « Liberté » :

L'entreprise dispose d'une gamme de 14 supports financiers pour adopter la gestion financière la mieux adaptée à ses objectifs, notamment à son passif social.

- Allianz Euros Retraite, le support en euros adossé à l'actif général d'Allianz Vie, qui permet une progression modérée mais sécurisée, avec une participation aux bénéfices attribuée chaque 31 décembre.
- Une gamme de 13 supports exprimés en unités de compte permettant de diversifier le capital et profiter du potentiel de performance des marchés actions à long terme.

Pour plus de détails sur les supports, consultez la fiche « L'offre financière » ou le site internet d'Allianz Global Investors France : [www.allianzgi.fr](http://www.allianzgi.fr)

### Un accompagnement par des experts

- Allianz Vie accompagne l'entreprise dans la mise en place du dispositif qui doit remplir des conditions précises pour respecter le cadre fiscal et social attaché à ce type de contrat.
- Pour la constitution du fonds collectif, Allianz Vie **évalue précisément l'engagement « Indemnités de Fin de Carrière »** de l'entreprise via une étude actuarielle. Celle-ci estime le montant des cotisations à verser

#### Bon à savoir

Le choix de l'entreprise n'est jamais figé. Une fois par an ou à chaque versement de cotisation, elle peut modifier la répartition entre les différents supports (sauf depuis le support Allianz Euros Retraite pour la Gestion Liberté), ou entre les deux modes de gestion financière.

en fonction de nombreux paramètres, notamment l'échéancier probable des départs à la retraite et l'évolution de la masse salariale.

- **Le montant des cotisations et le rythme des versements est déterminé avec l'accord de l'entreprise** qui garde la possibilité de modifier ses choix en fonction de sa situation financière.
- Par la suite, il est conseillé de **réactualiser les engagements de l'entreprise tous les trois à cinq ans**, pour tenir compte de l'évolution démographique et salariale de l'entreprise.

### Un suivi de qualité

- **Votre interlocuteur Allianz vous guide dans vos choix** et vous accompagne dans la mise en place et le suivi de votre contrat.
- **Un relevé de situation annuel** du contrat, accompagné d'une lettre d'information sur l'actualité de la retraite et des marchés financiers, offre un suivi régulier à l'entreprise.
- **L'accès gratuit<sup>(3)</sup> et sécurisé à l'Espace Client sur [www.allianz.fr](http://www.allianz.fr)** permet également à l'entreprise de suivre l'évolution du contrat.

<sup>(2)</sup> Tout investissement sur des supports en unités de compte comporte des risques financiers. Allianz Vie ne garantit pas la valeur des unités de compte, celle-ci pouvant être soumise à des fluctuations à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers. Allianz Vie ne saurait être tenu responsable des fluctuations liées aux marchés financiers.

<sup>(3)</sup> Hors frais de connexion selon tarifs des fournisseurs d'accès Internet.



#### Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances.  
Société anonyme au capital de 643 054 425 euros.  
Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris.  
340 234 962 RCS Paris.

[www.allianz.fr](http://www.allianz.fr)

Pour de plus amples renseignements,  
votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.